

**ALERTE**

**37 fédérations et associations nationales**  
**Des collectifs inter-associatifs locaux**  
**de lutte contre la pauvreté et l'exclusion**

Paris, le 18 juin 2026

## Communiqué de presse

### **Pour des millions de personnes en situation de fragilité, les CCAS ne sont pas une option !**

**Le Collectif ALERTE dénonce l'adoption, en commission au Sénat, d'un amendement permettant de rendre facultatifs les centres communaux d'action sociale (CCAS) et d'autoriser leur dissolution par les communes. Présentée au nom de la simplification administrative, cette mesure intervient dans un contexte de forte aggravation des difficultés sociales, marqué par la progression de la pauvreté, le développement du non-recours aux droits et les difficultés croissantes d'accès aux services publics.**

Pour des millions de personnes, les CCAS constituent aujourd'hui la première porte d'entrée vers les droits sociaux. Ils assurent un accueil de proximité, orientent les personnes vers les dispositifs adaptés, accompagnent les situations d'urgence et contribuent à prévenir les ruptures de parcours. Dans de nombreux territoires, notamment ruraux ou périurbains, le CCAS représente parfois le seul lieu d'accueil social. L'affaiblir en le rendant facultatif risquerait d'accroître les inégalités territoriales et de renforcer l'isolement de personnes déjà éloignées des institutions.

Les CCAS ont par ailleurs démontré leur rôle essentiel lors de la crise sanitaire. Aux côtés des associations, ils ont participé au repérage des personnes les plus fragiles, à l'organisation de l'aide alimentaire et à la coordination des solidarités locales. Leur action quotidienne repose sur une connaissance fine des habitants et des réalités sociales de leur territoire.

Alors que les pouvoirs publics affichent l'ambition de lutter contre le non-recours et de rapprocher les services des citoyens, fragiliser les principaux acteurs de l'action sociale locale constitue un signal contradictoire. Combattre la pauvreté nécessite au contraire de renforcer les points d'accueil, l'accompagnement humain et les dispositifs permettant un accès réel aux droits.

Le Collectif ALERTE rappelle que la question essentielle n'est pas celle de l'organisation administrative des collectivités mais celle de l'accès effectif aux droits pour les personnes les plus vulnérables.

**Le Collectif ALERTE appelle donc les parlementaires à rejeter cet amendement**, dont les conséquences seraient néfastes pour les personnes en situation de précarité, et à préserver les outils de solidarité de proximité indispensables à la cohésion sociale de notre pays.

#### Contacts presse :

**Uniopss/ALERTE** : Valérie Mercadal - 01 53 36 35 06 – [vmercadal@uniopss.asso.fr](mailto:vmercadal@uniopss.asso.fr)  
**Uniopss/ALERTE** : Charlotte Penot – 01 53 36 35 09 – [cpenot@uniopss.asso.fr](mailto:cpenot@uniopss.asso.fr)